



Frais exceptionnel

Par Catcat

Bonjour
Pour le partage des frais médicaux, est ce qu'une simulation est valable ? Merci

Par kang74

Bonjour

- 1- des frais médicaux ne sont pas des frais exceptionnels .
- 2- le partage des frais se fait sur facture des frais réellement engagés (donc après déduction des prises en charge : décompte sécu et mutuelle)
- 3- Il y a souvent dans le jugement une mention qui oblige à un accord entre les parents avant l'engagement de frais .